

## CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

#### N° 3/ 2016-2021 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2016

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le 29 août 2016 à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

|           |                      |                 |
|-----------|----------------------|-----------------|
| Madame    | Corinne Bonvin       | (PS)            |
| Messieurs | Frédéric Delacrausaz | (ROLC)          |
|           | Pascal Gruffel       | (ROLC)          |
|           | Pascal Maeder        | (PS)            |
|           | David Metzger        | (PS)            |
|           | Claude Dusserre      | (CDC)           |
|           | Roberto Francioli    | (CDC)           |
|           | Maxime Stern         | (CDC)           |
|           | Ronald Moraz         | Président (CDC) |

La Municipalité était représentée par  
Monsieur Stéphane Rezso Syndic

Accompagnée de  
Madame Véronique Bruchez Boursière

que nous remercions de leur présence ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

#### Introduction

- 1) Préambule
- 2) Dividende du SIE
- 3) Comptes de fonctionnement
- 4) Synthèse

Ci-après, nous vous résumons les avis de notre commission en relation avec les objets cités ci-dessus.

## 1) Préambule

Il est notamment rappelé que certains crédits complémentaires concernent des reclassifications de dépenses. Ce qui signifie que le montant demandé en supplément se trouvait initialement dans un autre poste de charge (voir cpte n° 560.3185) En revanche, cette opération ne créera pas de charge supplémentaire pour la Commune (opération purement comptable).

## 2) Dividende du SIE

Mme Véronique Bruchez fait remarquer à la Commission qu'un produit supplémentaire ne figure pas dans ce préavis, mais qu'il a toute son importance au niveau du budget de fonctionnement.

En effet, il s'agit du dividende que le SIE a versé à la Commune et qui s'élève à hauteur de **CHF 2'132'100.00** (montant prévu au budget 2016 : CHF 142'100). Ainsi, les recettes complémentaires non budgétisées pour l'exercice 2016 s'élèvent à **CHF 1'990'000**.

De plus, cette somme devrait être payée pendant 10 ans, ce qui permettra d'améliorer sensiblement notre marge d'autofinancement pour les périodes à venir.

## 3) Comptes de fonctionnement

Les comptes ont été parcourus en séance. La Commission relève ci-après les quelques points abordés :

### 350.3141 : Entretien des bâtiments

Les travaux entrepris ont permis de reloger ensuite une famille et qui s'acquitte d'un loyer.

### 357.3141 : Entretien des bâtiments et terrains

L'élagage de ces arbres sur la parcelle du Château n'avait pas été prévu initialement. Cette opération a été entreprise pour éviter tout risque.

### 420.3185 : Honoraires et études

Cette somme a été notamment utilisée pour l'étude de planifications financières qui ont été faites par l'intermédiaire de la société Wüest et Partner, ceci dans le cadre des nouveaux plans de quartier.

### 430.3090 : Autres charges du personnel

Il s'agit d'une formation en vue de respecter les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS)

### 460.4341 : Taxes de raccordement au réseau

Lors de l'établissement du budget 2016, le Service infrastructures et travaux n'est pas en mesure de chiffrer l'ensemble des projets qui allaient se concrétiser sur la Commune, d'où cet apport non budgété à ce moment-là.

### 560.3185 : Honoraires des médecins

Il s'agit typiquement d'une reclassification de cette charge

### 713.3525 : Subventions à des institutions privées

La Commune établit le plus précisément possible une planification des enfants à placer à l'extérieur de la Commune.

Cette charge complémentaire a été provoquée par un nombre supplémentaire d'enfants qui n'étaient pas prévu initialement, soit 5 enfants de plus.

#### 4) Synthèse

Pour rappel, les recettes supplémentaires de fonctionnement et les crédits complémentaires se répartissent comme suit :

Total des recettes (y compris le dividende SIE)

|                                                 |               |            |                           |
|-------------------------------------------------|---------------|------------|---------------------------|
| Dividendes SIE montant <u>net</u> non budgétisé | CHF 1'990'000 |            |                           |
| Recettes supplémentaires selon préavis          | CHF 441'200   | CHF        | 2'431'200                 |
| <u>Total des crédits complémentaires</u>        |               | CHF        | <u>232'600</u>            |
| Excédent de recettes                            |               | <b>CHF</b> | <b>2'198'600</b><br>===== |

#### Décision

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 03/ 2016-2021, tel qu'il vous est présenté par la Municipalité.

Le Président rapporteur

Ronald Moraz